

**Mairie d'HEUDICOURT**

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

## PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de convocation .....</i>	<b>05 avril 2024</b>
<i>Date de publication.....</i>	<b>19 avril 2024</b>
<i>Nombre de Conseillers</i>	
<i>En exercice.....</i>	<b>13</b>
<i>Quorum .....</i>	<b>7</b>
<i>Présents.....</i>	<b>8</b>
<i>Pouvoirs.....</i>	<b>3</b>
<i>Votes exprimés .....</i>	<b>11</b>

L'an deux mil vingt-quatre, **VENDREDI 12 AVRIL**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

**Étaient Présents** : M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoint, M. Patrick LEFEBVRE, M. Florian HOUSSIAUX, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN & Mme Anne HARRIVET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à Mme Marie-Paule KARKOSZKA  
M. Georges TERNISIEN, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE  
M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

**Absents** : M. Valentin CLOUET & M. Frédéric BONNAIRE.

M. Florian HOUSSIAUX a été élu secrétaire de séance.

Approbation, à l'unanimité, du Procès-Verbal de la réunion du 8 mars 2024.

\*\*\*\*\*

**Ordre du Jour**

- ♦ Accompagnement du SIEGE pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux : Désignation d'un référent
- ♦ Convention relative à l'usage des supports d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau FTTH
- ♦ Salle des fêtes : Remboursements réservations
- ♦ Compte de Gestion 2023
- ♦ Compte Administratif 2023
- ♦ Affectation du résultat
- ♦ Vote des taux d'imposition 2024
- ♦ Budget Primitif 2024
- ♦ Questions diverses.

.../...

## **I - ACCOMPAGNEMENT du SIEGE pour la RÉNOVATION ÉNERGETIQUE des BÂTIMENTS COMMUNAUX : DÉSIGNATION d'un RÉFÉRENT**

(Délibération n° 333 – 2024 - 7)

Vu la délibération 333-2024-2 du 8 mars 2024, approuvant l'adhésion de la commune au forfait 2 et autorisant Monsieur le Maire à signer, notamment, la convention « d'Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics » proposé par le SIEGE,

Considérant qu'il convient de désigner un « référent énergie »,

Le conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de **DÉSIGNER** comme élu « Référent énergie » de la Collectivité, Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire, qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEGE pour le suivi d'exécution du service.

## **II - CONVENTION RELATIVE à l'USAGE des SUPPORTS d'ÉCLAIRAGE PUBLIC pour l'ÉTABLISSEMENT et l'EXPLOITATION d'un RÉSEAU FTTH**

(Délibération n° 333 – 2024 - 8)

Monsieur le Maire rappelle que la Société AXIONE, mandatée par Eure Normandie Numérique, a construit le réseau très haut débit fibre optique sur la commune.

Vu la « Convention relative à l'usage des supports d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau FTTH »,

Considérant que le réseau a été déployé sur un poteau d'éclairage public appartenant à la commune, situé rue Saint Sulpice sur la RD 3 - EP 0213,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

## **III - SALLE des FÊTES : REMBOURSEMENTS RÉSERVATIONS**

(Délibération n° 333 – 2024 - 9)

Vu la réservation de la salle des fêtes pour le week-end du 15-16 juin 2024,

Vu le règlement par chèque d'un montant de 75 € et encaissé (souche N0172045),

Considérant la demande d'annulation de cette location par courrier en date du 04/04/2024,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de **REMBOURSER** au pétitionnaire, par virement bancaire, la somme de 75 €.

(Délibération n° 333 – 2024 – 10)

Vu la réservation de la salle des fêtes pour le week-end du 6-7 septembre 2025,

Vu le règlement par chèque d'un montant de 75 € et encaissé (souche N0172069),

Considérant la demande d'annulation de cette location par courrier en date du 27/02/2024,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de **REMBOURSER** au pétitionnaire, par virement bancaire, la somme de 75 €.

## **IV - COMPTE de GESTION 2023 - (Délibération n° 333 – 2024 - 11)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Marie JOSSE, Comptable au SGC des Andelys, qui peut se résumer ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Recettes..... 586 594,44 €	Recettes ..... 173 871,42 €
Dépenses ..... 546 101,48 €	Dépenses ..... 67 666,60 €
Résultat exercice 2023 ..... 40 492,96 €	Résultat exercice 2023 ..... 106 204,82 €
Excédent reporté 2022 ..... 110 551,91 €	Excédent reporté 2022..... 17 413,33 €
<b>Résultat clôture 2023 ..... 151 044,87 € (excédent)</b>	<b>Résultat clôture 2023..... 123 618,15 € (excédent)</b>

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.

.../...

**V - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - (Délibération n° 333 – 2024 - 12)**

Sous la présidence de Monsieur David DAVERTON, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé et explicité par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune, qui s'établit ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Recettes..... 586 594,44 €	Recettes ..... 173 871,42 €
Dépenses ..... 546 101,48 €	Dépenses ..... 67 666,60 €
Résultat exercice 2023 ..... 40 492,96 €	Résultat exercice 2023 ..... 106 204,82 €
Excédent reporté 2022 ..... 110 551,91 €	Excédent reporté 2022..... 17 413,33 €
<b>Résultat clôture 2023 ..... 151 044,87 € (excédent)</b>	<b>Résultat clôture 2023..... 123 618,15 € (excédent)</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibérations, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2023 et constate la stricte concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

**VI - AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2024 - (Délibération n° 333 – 2024 - 13)**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif présente le bilan suivant :

◆ Résultat section d'Investissement.....	+ 123 618,15 €
◆ Résultat section de Fonctionnement .....	+ 151 044,87 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibérations, décident, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Report en Fonctionnement (c/R 002) .....	151 044,87 €.
--	---------------

**VII - BUDGET PRIMITIF 2024****1°) Subventions à accorder**

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, au cours de laquelle ont été examinées les différentes subventions à accorder, les Membres du Conseil décident de les retenir et de les compléter comme suit :

- Comité des Fêtes .....	3 650 €
- Réunir.....	1 500 €
- Coopérative scolaire de l'école d'Heudicourt .....	250 €
- Trait d'Union .....	50 €
- Fondation du Patrimoine .....	100 €
- Union Sportive d'Etrépagny (USE) .....	250 €
- Société Saint Vincent de Paul .....	250 €
	<hr/>
	<b>6 050 €.</b>

**2°) Travaux d'investissement à programmer**

L'ensemble des travaux proposés lors de la précédente réunion a pu être porté au Budget Primitif 2024 et complété comme suit (**D** = Dépenses - **R** = Recettes) :

Jeux extérieurs

**R** 1 311 €.....Subvention DETR.

Travaux Ecole

- D** 48 447 €.....Isolation extérieure
- D** 11 195 €.....Carrelage classe des CM
- D** 3 694 €.....Régulateurs, sondes, horloge (chaudière)
- R** 17 498 €.....Subvention Départementale obtenue (30 %)
- R** 22 074 €.....Subvention DETR ou Fonds Vert espérée (40 %) – Non inscrite au BP, dans l'attente de la réponse.

- D** 5 524 €.....Jeux cour de l'école

Monsieur le Maire informe qu'il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la DETR à hauteur de 40 % HT. L'inscription à l'ordre du jour sera effective pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

Voirie

- D** 1 404 €.....Lampadaire rue des Boissières
- D** 1 290 €.....Lampadaire rue du Moulin à Vent
- D** 1 000 €.....3 miroirs de signalisation
- D** 1 044 €.....Travaux rue de Marquebeuf.

Sécurité incendie

- D** 5 000 €.....Bouche incendie rue des Gilles
- R** 1 193 €.....Subvention DETR obtenue (30 %)
- R** 1 193 €.....Subvention Département obtenue (30 %).

Local technique et Outillage

- D** 27 600 €.....Réfection de la toiture
- R** 5 000 €.....Subvention Fondation du Patrimoine – Fonds Région (20 %)
- R** 9 200 €.....Subvention DETR espérée – Non inscrite au BP, dans l'attente de la réponse (40 %).

- D** 19 500 €.....Tracteur
- D** 2 800 €.....Remorque
- D** 2 000 €.....Outillage.

Sol poubelles – Salle des fêtes

- D** 1 776 €.....Aménagement.

Rucher

- D** 500 €.....Achats divers.

Prévention des risques professionnels

- D** 1 100 €.....Chariot (agence postale), chariot de lavage (école), souris ergonomique (mairie)

Mairie

- D** 2 000 €.....Reliures registres communaux (estimation)
- D** 200 €.....Equipement divers : agrafeuse pour affichage extérieur.

PLU

- D** 500 €.....Provision.

Travaux bâtiments communaux

- D** 5 000 €.....Provision.

Monsieur le Maire précise que, considérant la durée de validité très limitée des devis, les inscriptions budgétaires de certains projets ont été, par précaution, arrondies à la hausse.

**3°) Taxes communales** - (Délibération n° 333 – 2024 - 14)

Monsieur le Maire présente, à toutes fins utiles, trois simulations établies par le SGC des Andelys, relatives à l'augmentation des impôts : 3 %, 4 % et 5 %.

Après délibérations, le Conseil Municipal (Contre : 2 – Abstention : 0 – Pour 9), décide d'augmenter de **3 %** les taxes communales qu'il fixe, pour l'année 2024, comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties .....	<b>34,64 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties .....	<b>22,70 %</b>
Taxe d'Habitation .....	<b>9,00 %.</b>

**4°) Arrêt du Budget Primitif** - (Délibération n° 333 – 2024 - 15)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le Budget Primitif 2024, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section d'investissement .....	<b>172 514,15 €</b>
Section de fonctionnement .....	<b>578 632,87 €.</b>

**VIII - QUESTIONS DIVERSES**

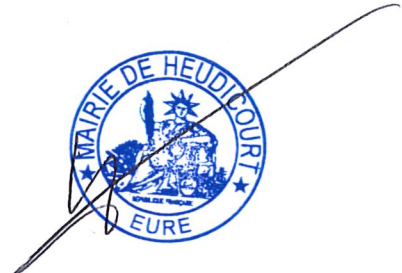
Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier de La Poste (non daté), communiquant le montant de la rémunération versée chaque mois en 2024 au titre du partenariat La Poste Agence postale : 1 185 €.
- ♦ Courrier de la Cté de communes du Vexin Normand, en date du 27/03/2024, relatif au calendrier prévisionnel des opérations de fauchage – saison 2024 :
  - Coupe 1 : Semaines 17 et 18 : Coupe simplifiée
  - Coupe 2 : Semaines 26 et 27 : Coupe de sécurité
  - Coupe 3 : Semaines 35 et 36 : Coupe complète.
- ♦ Courrier de la Cté de communes du Vexin Normand, en date du 04/04/2024, informant que la commune n'a pas été retenue cette année pour participer à l'opération nationale « Partir en Livre 2024 ».
- ♦ Il est signalé des vols sur la commune (carburant, fractures de véhicules).
- ♦ Monsieur le Maire rappelle les Elections Européennes Dimanche 9 juin 2024. Les permanences du bureau de vote sont établies.

La séance est levée à 22h55.



Le secrétaire de séance,  
Florian HOUSSIAUX



Le Maire,  
Jean-Jacques BOUCHE

